Sécurité de l'emploi pour tous

Autor(en): **Clivaz, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385824

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sécurité de l'emploi pour tous

par Jean Clivaz

La sécurité de l'emploi fait partie des préoccupations essentielles des travailleurs. Cela est tout à fait naturel puisque, en l'état actuel des choses, l'occupation d'un poste de travail constitue la seule source de revenu pour l'immense majorité des personnes qui se trouvent dans la vie active. La perte de l'emploi détermine donc les conditions d'existence. C'est pourquoi les organisations de salariés ont posé très tôt la revendication visant à introduire dans la législation un véritable «droit au travail». En Suisse, les efforts accomplis dans ce sens n'ont pas abouti jusqu'ici aux résultats escomptés en raison surtout de l'opposition du peuple et des cantons notamment. Mais notre pays ne fait exception en cette matière. La sécurité absolue de l'emploi n'est pas assurée non plus dans les autres nations industrielles où l'économie est régie par les lois du marché. Elle l'est, bien sûr, encore moins dans les régions du monde en voie de développement.

Il est vrai qu'en Europe occidentale diverses mesures ont été prises, soit dans le cadre des accords contractuels, soit sur le plan législatif pour assurer une protection suffisante (en apparence du moins) des travailleurs en cas de transformations d'ordre structurel ou de fermetures d'entreprises. Mais il s'agit généralement de solutions partielles, tendant à prévenir les fluctuations économiques et non pas à résoudre définitivement le problème de l'emploi.

L'Union syndicale suisse, pour sa part, s'est penchée une nouvelle fois en 1969, sur la question en acceptant, lors de son congrès de Montreux, une proposition de la Fédération suisse des typographes qui demandait au Comité de l'USS de chercher «les moyens les plus directs et les plus appropriés qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre afin d'introduire dans la législation fédérale des dispositions sur la sécurité de l'emploi». L'acceptation de cette proposition a été suivie du dépôt d'un mémoire de l'USS, le 18 octobre 1971, à l'intention du Conseil fédéral, mémoire prévoyant toute une série de mesures (formation professionnelle, recyclage, assurance chômage, etc.) et la promulgation d'une loi sur la sécurité de l'emploi.

Depuis lors, la situation s'est dégradée, comme l'on sait, et il ne s'agit plus seulement de remédier aux effets des modifications structurelles, mais de lutter contre la crise conjoncturelle. Et cela complique singulièrement les choses. Il importe de combattre les tendances déflationnistes en faisant intervenir de manière accrue les pouvoirs publics dans la vie économique. C'est pourquoi trois plans de relance ont déjà été votés par le Parlement, plans qui devraient contribuer à améliorer le niveau de l'emploi.

Outre les programmes de relance, il convient évidemment d'examiner si d'autres mesures d'ordre économique et social peuvent contribuer efficacement à résorber le chômage.
Le problème de l'emploi est un problème de société qui se pose à l'échelle du monde. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il figure dans les programmes de travail d'un grand nombre d'organisations internationales. L'OIT va même lui consacrer une conférence spéciale qui se tiendra du 4 au 17 juin à Genève, ainsi que nous le rappelons dans cette même édition. L'OCDE a déjà discuté à plusieurs reprises de cette question. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) vient aussi de publier un document sur la «Sécurité économique et la justice sociale», dont nous avons parlé dans le dernier numéro de la «Revue syndicale».
De nombreux efforts sont donc accomplis en vue d'améliorer la situation de l'emploi. On cherche les moyens de créer en ce domaine une certaine sécurité. Mais il paraît évident qu'une solution définitive ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial, basé sur une collaboration entre les régions industrialisées et celles en voie de développement. Et cette collaboration devra impliquer la participation de tous les intéressés. Il s'agit de mener une intervention à la fois sélective et différenciée, tenant compte des diversités existant d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Car, comme l'écrit le BIT dans une de ces dernières publications: «S'imaginer que l'on pourrait promouvoir une politique de l'emploi allant au-delà de la gestion quotidienne du marché du travail, répondant aux aspirations les plus fondamentales des peuples, sans poser l'ensemble des questions essentielles du type de croissance, de l'ordre politico-économique, c'est sans doute se leurrer profondément, se tromper d'époque, entretenir des illusions et se préparer des lendemains très douloureux.»